

BULLETIN MUNICIPAL



Ville de Jard sur mer **2017**





● **Finances** // p. 4

- > Budget
- > Taxe de séjour

● **Economie** // p. 6

- > Soutenir le dynamisme commercial et économique
- > Le Port

● **Urbanisme et bâtiments** // p. 7

- > Inauguration de l'Église
- > Inauguration de la Maison des Associations
- > Espace Culturel
- > Projets 2017
- > Eco-Pass
- > INOV 85
- > Quelques Chiffres
- > Le CAUE de la Vendée

● **Sécurité** // p. 10

- > Opération tranquillité vacances
- > Pôle Police

● **Voirie** // p. 11

- > Travaux

● **Environnement** // p. 12

- > Retour sur l'année 2016
- > Désherbage citoyen
- > De nouveaux projets pour 2017
- > SAGE

● **Jeunesse** // p. 14

- > Réorganisation École Publique Jacques Tati
- > Intervention musique et danse
- > Tarifs Repas
- > CROSS du secteur
- > Journée Parcours du Cœur Scolaire
- > Les 4 saisons : Espace Enfance Jeunesse

● **Affaires culturelles** // p. 16

- > Espace Culturel
- > Projet
- > Portage à domicile
- > Un bébé, un livre

● **Animations** // p. 17

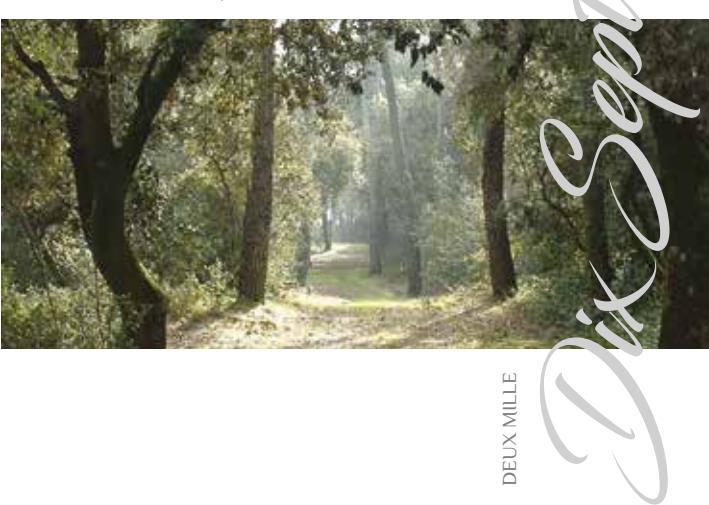
- > Rétrospective 2016
- > Projets d'animations 2017
- > Maisons Fleuries
- > Téléthon 2016
- > Office Municipal des Sports et Loisirs

● **Affaires sociales** // p. 20

- > CCAS
- > L'Océane, une nouvelle navette
- > Protection Maternelle Infantile
- > Repas des anciens
- > Mission Locale Vendée Atlantique
- > Assistante Sociale
- > Le CLIC du Littoral
- > Actif Emploi
- > ADMR
- > AMAD du Talmondais

● **Jard Utile** // p. 24

- > La fusion des communautés de communes
- > Consignes de tri
- > Services
- > Permanences des Élus
- > Démarches administratives
- > Tarifs des prestations communales
- > État civil
- > Programmation des Animations



DEUX MILLE

Dix Sept

2017
Ville de Jard sur mer

Mot du Maire

Chères Jardaises, chers Jardais,

Au nom de l'équipe municipale, je vous présente mes vœux chaleureux, de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

Ce rituel annuel nous fait prendre conscience que le temps passe vite. Il ne faut pas avoir la nostalgie du passé, ni la crainte du changement, ayons confiance en l'avenir.

Je souhaite la bienvenue aux nombreux nouveaux habitants qui se sont installés ici (environ 210), preuve qu'il fait bon vivre à Jard sur Mer.

2016, à mi-parcours de notre mandat, nous avons pu inaugurer la rénovation complète de notre église « Sainte Radegonde » et la maison des associations « Le Rayon ».

Les communes de Talmont-Saint-Hilaire et de Jard-sur-Mer ont souhaité s'associer pour déposer un dossier de candidature « Grand site de France » pour le site du Havre du Payré. Ce dernier conçu en collaboration avec le département a été remis en fin d'année auprès du ministère de l'environnement.

L'année 2017 est pleine de projets :

- L'extension du complexe sportif de Madoreau,
- La construction du centre technique municipal dans la zone artisanale des Aires,
- La poursuite des études et du projet du pôle santé ainsi que la recherche de professionnels,
- La ZAC de l'Île Perdue, après le diagnostic archéologique, nous envisageons les premiers travaux à la fin de l'été 2017.

Nous n'oublierons pas les travaux de rénovation et d'embellissement de notre charmante commune.

Le recensement obligatoire se fera du 19 janvier au 18 février. Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

Et c'est aussi une année électorale :

Présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai,
Législatives les 11 et 18 juin.

Depuis le 1er janvier, la fusion des communautés de communes du Pays Moutierrois et du Talmondais a vu le jour. Ce nouveau territoire communautaire porte la population à 33 000 habitants sur un territoire de 20 communes et d'une superficie de 504.60 km². Cette nouvelle structure permettra des projets à plus grande échelle.

Je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur et de santé.

Mireille GREAU

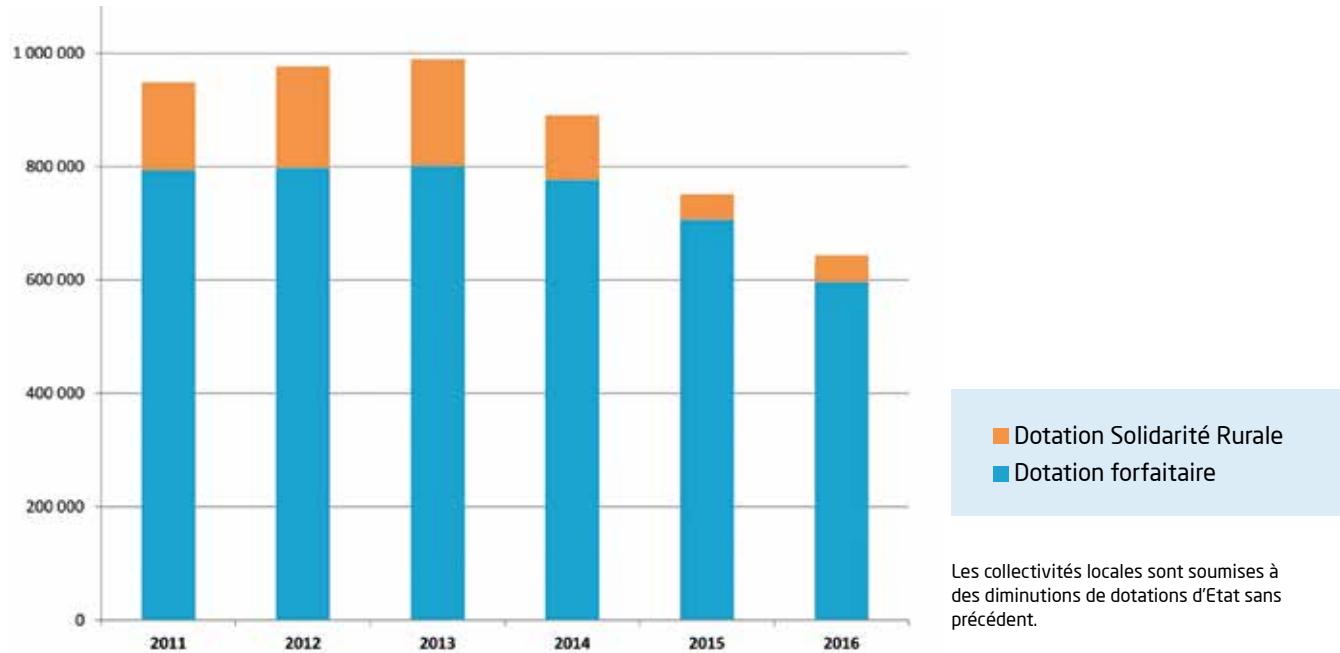
”



Les Finances

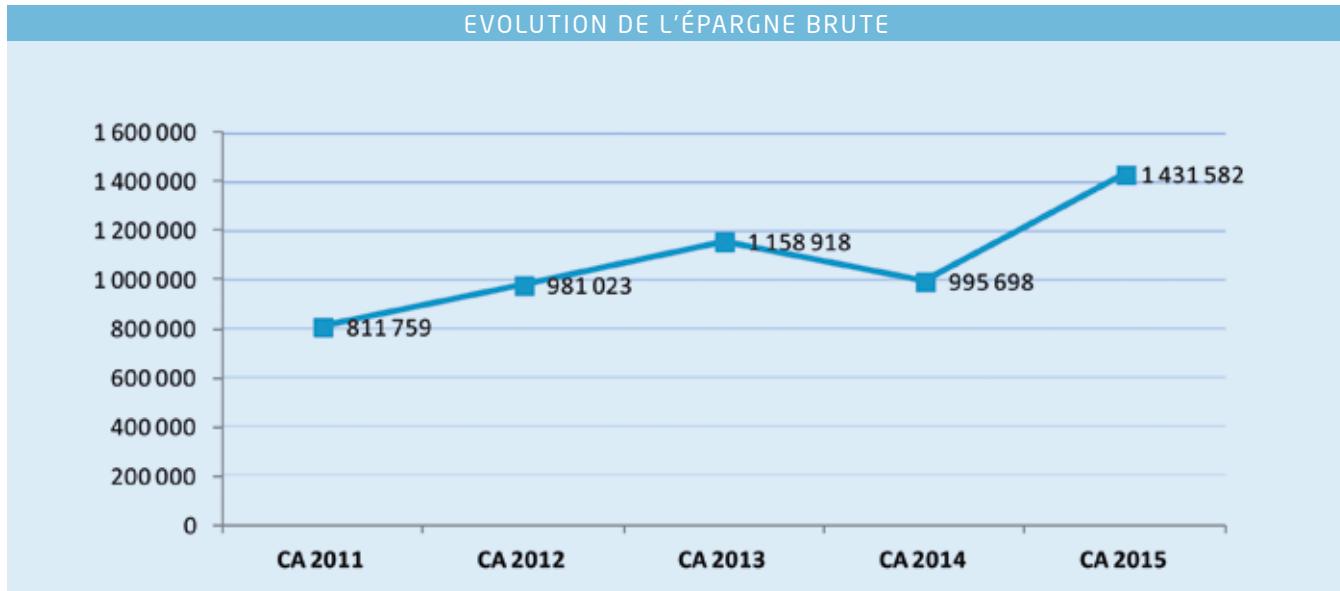
Dans un contexte budgétaire caractérisé par la baisse massive des dotations de l'Etat et de nouvelles dépenses obligatoires, il est indispensable de poursuivre nos efforts consistant à réaliser des économies sur la section de fonctionnement, afin de maintenir une capacité d'épargne suffisante pour le dynamisme de notre commune.

DOTATIONS D'ÉTAT PERÇUES PAR LA COMMUNE



Ainsi, grâce à une gestion rigoureuse, l'épargne brute de la section de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2015 s'est élevée à 1,4 million d'euros, cette somme a été placée en réserve pour permettre de financer de futurs projets d'investissements.

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE



EVOLUTION DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

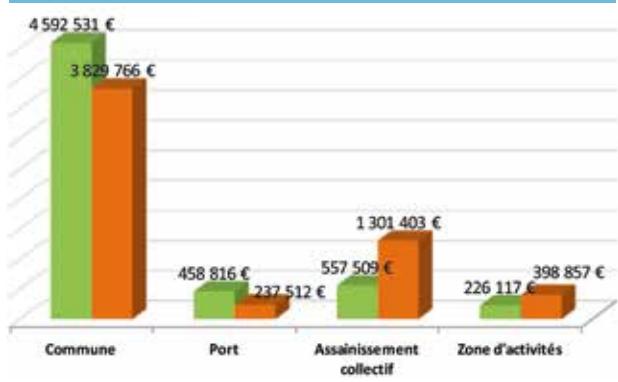


Grâce à une maîtrise rigoureuse de ses charges de fonctionnement, en 2015, la commune a pu dégager une capacité d'autofinancement brute de très bon niveau. (Exercice 2016 : chiffres non disponibles à ce jour)

Les investissements réalisés, en plus d'améliorer le cadre de vie, ont aussi pour objectif de rationaliser l'utilisation du patrimoine public en diminuant les coûts d'entretien et de fonctionnement. Par exemple, la Maison des Associations permet de regrouper les locaux associatifs, jusque-là éparpillés, qui étaient pour certains vétustes et donc énergivores. Nous limitons ainsi les frais de chauffage, le nombre d'abonnements EDF et eau, etc. De même, la rénovation des voiries permet de limiter les frais d'entretien annuels.

Dans le même temps, nous avons procédé en 2016 à la renégociation de 6 emprunts (4 sur le budget du port de plaisance et 2 sur le budget principal), avec des taux d'intérêt de 1,10 % sur 15 ans et 0,79% sur 10 ans. Cette opération donne lieu à d'importantes économies s'élevant à :
- 62.000 € pour le budget principal
- 80.000 € pour le budget du port de plaisance (sur 15 ans, sachant que les annuités de la dette s'en trouvent réduites de 42.000 € par an sur les 9 prochaines années)

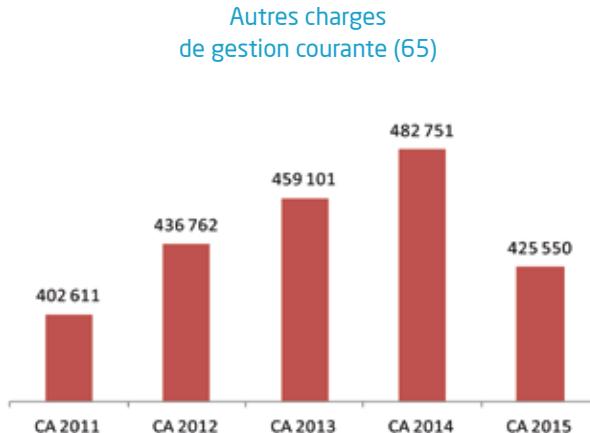
BUDGETS PRÉVISIONNELS 2016



■ Fonctionnement ■ Investissement

En 2016, les taux d'imposition ont progressé de +0,5%, afin de prendre en compte les efforts exceptionnels imposés par l'Etat. D'ailleurs, les taux de taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti n'avaient pas évolué depuis 2013.

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Autres charges de gestion courante (65)

A noter : depuis janvier 2016, la fiscalité professionnelle (CFE-CVAE-IFER-TASCOM etc) est désormais perçue par la Communauté de communes du Talmondais, celle-ci ayant adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Le produit correspondant est reversé au budget communal, afin de garantir la neutralité financière.

Le règlement de la Taxe de séjour

> Rappel : Qu'est-ce que c'est ?

Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation saisonnière ou à la protection de leurs espaces naturels dans un but touristique.

La période durant laquelle elle s'applique à Jard sur Mer est du 1^{er} juillet au 31 août.

La taxe de séjour est due par personne et par nuit et doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants : résidence de tourisme, meublé de tourisme ou location de vacances entre particuliers, chambre d'hôtes, village de vacances, hébergement de plein air (camping, caravanning, port de plaisance, air de stationnement)...

> **A compter de 2017**, la taxe de séjour doit être réglée par le logeur à la fin de la période avec un seul chèque de règlement (pour l'ensemble des clients) à l'ordre du trésor public et le déposer à la Mairie.

Économie



Soutenir le dynamisme commercial et économique

Notre économie locale se porte bien : le tourisme, les marchés, les mercredis gourmands, ainsi que les nocturnes en sont un bel exemple. Le dynamisme de nos commerçants et leur engagement le démontrent bien. Le marché du lundi matin devient incontournable avec près de 150 commerçants.

Braderie, nocturne du port, marché spécial Noël, marché spécial Pâques, renforcent encore un peu plus notre économie.

Grâce aux échanges avec nos commerçants locaux, la vitalité permettra d'envisager de nouveaux projets et d'offrir à tous des services innovants, en saison estivale mais également hors saison.

C'est ensemble que nous allons prioriser le dynamisme commercial et touristique afin de rendre notre commune encore plus attractive.



LE PORT : Un enjeu économique incontournable

Financièrement autonome, le port de Jard sur Mer constitue un enjeu économique incontournable, poumon de notre commune, il devra s'affirmer et renforcer son attractivité.

Plus que jamais, notre avenir touristique et économique sera lié à son développement.

En 2016 déjà de nombreux aménagements et services ont vu le jour. Réfection totale du parking de Morpoigne avec sa capitainerie annexe, mise à disposition de racks à annexes, aménagement d'une rampe d'accès à la passerelle de Morpoigne, parking à vélo, emplacements spécifiques pour remorque, accès par digicode, WIFI...

Et aussi un service très apprécié, « la Brunette », service de navette gratuite entre le ponton et les bateaux en corps-mort. (2.656 personnes transportées)

En 2017 et en concertation avec les usagers, et les professionnels, tout en veillant au respect de l'environnement, nous allons continuer à tout mettre en œuvre pour pérenniser les services et l'accueil de notre port.





Urbanisme et bâtiments

2016 a été l'année des inaugurations. La première au mois de juin avec celle de l'église Sainte Radegonde et la deuxième au mois de septembre pour l'ouverture de la Maison des Associations «Le Rayon»

19 juin : Inauguration de l'église Ste Radegonde

Il s'agissait de travaux de rénovation pour notre église, classée monument historique. Les travaux ont duré près de 3 ans avant de se terminer en début d'année sous la direction de Mme NIGUES, architecte des bâtiments de France.

Pour rappel, le montant des travaux s'élève à un peu plus d'un million d'euros, subventionnés à 40% par la DRAC, 20% par la Région et 20% également par le Conseil Départemental. La fondation du patrimoine a collecté 8.000 € de dons pour le financement de ces travaux.

Ce 19 juin, l'inauguration de l'église s'est faite en présence de Monseigneur Alain Castet, évêque de Luçon, qui a bénit notre édifice construit au XIe siècle.



4 septembre : Inauguration de la Maison des Associations

La Maison des Associations «Le Rayon» a été inaugurée lors du Forum des Associations. Il s'agit d'un projet qui a vu le jour fin 2013 pour être inauguré en 2016. Pour rappel, la Région des Pays de la Loire a financé le projet à hauteur de 100.000 €, la réserve parlementaire de Mme BULTEAU représentait une enveloppe de 14.500 € et une dotation d'équipement de 128.871 € a été attribuée par l'Etat. Le projet global a coûté 1.107.631 € HT, ce qui représente un montant de 869.260 € pour la municipalité.

Le Rayon a pour but de recevoir les associations jardaises pour pratiquer leurs activités. Deux salles de 40 et 60m² sont à disposition, ainsi que 5 bureaux pour les réunions nécessaires à la vie des associations.



Au centre : M. Maxence DE RUGY (représentant le Conseil Régional),
Mme le Maire et Mme Sylviane BULTEAU (députée de la Vendée)
accompagnés de membres du conseil municipal et d'élus du Talmondais

L'ESPACE CULTUREL : Une concertation sur l'aménagement extérieur

Les abords de notre médiathèque font l'objet d'une concertation, entre la commission culture et le personnel, dans le but d'améliorer nos services et dynamiser la vie de notre centre-ville. Plusieurs pistes de réflexion ont été suggérées tout en restant cohérent avec la culture et les activités ludiques :

- Installer un échiquier extérieur d'environ 3 x 3 mètres,
- Placer 2 tables rondes de 5 à 6 personnes, dont une avec un jeu de plateau incrusté,
- Des espaces peuvent être prévus pour des chaises dites « assis-debout » ou encore des transats pour un espace lecture,
- Un espace lecture accompagné de sa boîte à livres, permettant de mettre à disposition des livres sur le principe de l'échange libre (chacun prend un livre et en dépose un autre),

- Mettre à disposition un accès internet WIFI supplémentaire autour de l'Espace Culturel, Toutes ces idées donnent de nombreuses orientations sur les services proposés par la médiathèque et les améliorations possibles de notre cadre de vie.





Urbanisme et bâtiments (suite)

PROJET 2017

Extension du complexe sportif de Madoreau

Jusqu'à aujourd'hui, les lieux existants faisant office d'espace de convivialité pour le club de football, étaient obsolètes et vétustes (mises aux normes nécessaires...).

La commune réalise une extension du complexe sportif en créant :

- > Un espace buvette avec sanitaires, accessible par le public et joueurs de foot.
- > Une salle de réception, à l'étage, permettant d'accueillir différentes associations et rencontres sportives dans de meilleures conditions. Ce bâtiment devrait être opérationnel d'ici le mois de juin 2017.



Le projet d'un Pôle Santé n'est pas oublié

La réalisation d'un Pôle Santé dans le centre-ville de Jard sur Mer est un projet qui est porté par la commune depuis 2013 afin de maintenir le dynamisme du bourg.

La municipalité travaille avec Vendée Habitat sur un bâtiment extensible, place de l'Hôtel de Ville, qui permettra de proposer des locaux neufs aux professionnels de la santé qui s'y installeront. Une superficie de 155m² sera mise à disposition pour les médecins et 185m² pour les soins paramédicaux. Des places de parking, nécessaires aux patients comme aux professionnels, sont prévues.

Aujourd'hui, pour que la réalisation avance, la municipalité recherche activement des professionnels intéressés à venir s'installer à Jard sur Mer.



La ZAC de l'Ile Perdue bientôt visible

> Qu'est-ce que c'est ?

Les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique décide d'intervenir pour réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

La commune a confié l'aménagement de cette ZAC à Vendée Expansion. D'une superficie globale de 91.937 m², elle sera composée de 181 lots libres, 24 lots intermédiaires et de 23 logements sociaux.

Le 2^{ème} semestre 2017, les travaux commenceront par la zone 3. Soit, 54 lots dont 40 en lots libres d'une moyenne de 400m² environ, en respectant les 10% de lots sociaux sur l'ensemble du projet.

L'opération se caractérise par une démarche de développement durable. A titre d'exemple, la gestion hydraulique des eaux pluviales s'effectuera au travers de noues de stockage et d'infiltration via les fosses de plantation d'arbres.



ECO-PASS

L'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3.000 € attribuée par la commune à hauteur de 1.500 € et de 1.500 € par le Conseil Départemental de Vendée, par le biais de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE). Il s'agit d'une aide à l'accession à la propriété, afin d'y avoir droit il faut répondre à différentes conditions. Les personnes susceptibles d'en bénéficier peuvent venir se renseigner auprès des services de la mairie.

Une prime complémentaire de 1.500 € sera versée par le Conseil Départemental aux ménages en accession directe à la propriété d'un logement neuf sur une parcelle inférieure ou égale à 500 m².

De plus, le Conseil Départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » avec une ouverture à l'acquisition-amélioration et aux terrains dont la surface est supérieure à 500 m².

INOV 85

Initiative Nord Ouest Vendée

L'association Initiative Nord et Ouest Vendée, accompagne depuis 1998, les créateurs et repreneurs d'entreprise par l'octroi de prêts d'honneur sans garantie ni intérêt, sur un territoire couvrant cinq communautés de communes du nord-ouest vendéen, dont la communauté de communes du Talmondais.

Grâce au soutien financier de cette dernière, d'acteurs publics et privés locaux, d'organismes économiques, d'établissements financiers et d'entreprises du territoire, le comité d'agrément du Talmondais, composé de professionnels bénévoles venant d'horizons différents (établissements bancaires, cabinets d'expertises comptables, chefs d'entreprises, etc.) met son expérience au service des porteurs de projet d'entreprenariat et accorde des prêts à 0% allant de 1.500 à 15.000€. Cette année, 10 créateurs et repreneurs se sont présentés, accompagnés d'un parrain (chef d'entreprise expérimenté), devant le comité d'agrément du Talmondais et ont pu bénéficier de près de 57.200€ de prêts d'honneur.

A Jard, la Carrosserie Jardaise, a obtenu un accord de financement et va pouvoir également bénéficier d'un accompagnement d'INOV, selon ses besoins à venir.

Vous êtes chef d'entreprise, cadre, en retraite ou en activité, vous souhaitez vous investir dans le développement économique de notre territoire, n'hésitez pas vous faire connaître auprès d'INOV pour venir découvrir les activités de l'association et donner un peu de votre temps au service du développement économique de l'ouest de la Vendée.

Contact INOV : 02.51.98.16.12 - 07.62.69.94.38 - contact@inov85.fr - www.inov85.fr

Contact Communauté de Communes du Talmondais : 02.51.207.207



Quelques CHIFFRES

Au 14 décembre 2016 ont été déposées :

- > 87 demandes de permis de construire
- > 235 demandes de certificats d'urbanisme
- > 184 déclarations préalables de travaux

Sur les 87 demandes de permis de construire, ont été accordés :

- > 25 permis d'habitations principales,
- > 18 permis d'habitations secondaires,
- > 15 extensions,
- > 6 garages, annexes, préaux, vérandas,
- > 1 exploitation agricole
- > 2 changements de destination (commerce > logement)
- > 1 groupe de 6 logements,
- > 2 services publics,
- > 6 dossiers ont été classés sans suite ou refusés,
- > 11 en attente.



45 boulevard des États-Unis,
CS 40 68
85 017 la Roche sur Yon cedex,
02 51 37 44 95 • www.caue85.com



Un avis d'architecte gratuit sur votre projet de construction ou de rénovation

Le CAUE (*Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Vendée*) est un organisme départemental de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Une de ses missions est de **conseiller gratuitement** les particuliers qui désirent construire, étendre ou réhabiliter des bâtiments. Il s'assure de la qualité architecturale d'une construction et de sa bonne insertion dans son environnement, et vous guide dans vos démarches administratives. Il ne se charge toutefois pas de la maîtrise d'oeuvre des projets.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC UN ARCHITECTE DU CAUE

Une permanence est organisée à la Communauté de Communes, sur rendez-vous, avec Marie-Laure BELLICAUD, architecte consultant du CAUE. Tél. 06 75 37 63 02 E-mail : marie-laure.bellicaud@caue85.com Permanence à la mairie de Jard sur Mer une fois par mois, sur rendez-vous.



Sécurité



Opération **TRANQUILLITÉ VACANCES**

Si vous le désirez, la police municipale assurera, dans le cadre de ses missions habituelles et patrouilles, des passages fréquents à votre domicile ou à votre commerce durant votre absence.

- > Si votre logement est inoccupé ou si votre établissement est fermé pendant votre absence, vous pouvez bénéficier de ce service.
- > Si vous ne partez pas, aidez-nous à protéger vos voisins.
- > Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant sur votre téléphone le «17» (appel gratuit) ou le numéro du poste de police municipale 02.51.33.99.33.

Pour bénéficier de l'Opération « Tranquillité Vacances » à votre domicile ou pour votre commerce, présentez-vous à votre poste de police municipale place de l'hôtel de ville avant le départ.

Vous vous préparez à partir. Prenez ces quelques précautions pour assurer la sécurité de vos biens :

Protection des accès :

- > Verrouillez portes et fenêtres.
- > Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- > N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- > Evitez de laisser vos clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres.

Vos biens :

- > Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- > Répertoriez vos objets de valeur, et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc.

En cas de longue absence :

- > Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.
- > Laissez une apparence habituelle à votre appartement. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et fermer les volets chaque jour, et relever votre courrier.

Pôle POLICE

Le Pôle Police situé aux abords de la Mairie, place de l'Hôtel de Ville, est ouvert :

Hors-Saison :
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Saison Estivale (juillet - août) :
De 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Lors de l'été, les bâtiments de la Police peuvent recevoir les renforts de la Gendarmerie pour l'ensemble de la saison.
Tel : 02 51 33 99 33





La Voirie

De nombreux aménagements ont été réalisés en 2016 pour rendre notre commune plus agréable et bien entretenue. Parmi les aménagements effectués on trouve notamment :

Chemin du Rayon

L'aménagement paysagé et l'enrobé du chemin du Rayon, où se trouve la Maison des Associations, ont été refait pour un montant de 115.743,63 €.



Chemin Rayon

Enrobé du parking du Port

Au niveau de la capitainerie principale et son parking, c'est toute la partie de circulation qui a fait peau neuve avant la saison estivale pour un montant de 32.679,34 €.



Parking Port travaux



Parking Port

Réfection des trottoirs et rue des Pirons

Dans la continuité, c'est aussi l'enrobé de la rue des Pirons qui a été réalisé ainsi que les trottoirs :

- Rue Mozart,
- Rue des Essarts,
- Rue des Martin-Pêcheurs,
- Rue des Tourterelles,
- Rue des Frères Lumière.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 198.000 €.



Rue des Pirons



Rue des Essarts



Rue des Tourterelles



Environnement

Retour sur l'année 2016

De nombreuses actions ont été réalisées tout au long de l'année en plus de l'entretien courant des espaces verts :

- > Vous avez pu remarquer le nouveau support, en bois, pour les banderoles rue de la Perpoise.
- > 500 mètres linéaire de «Carex Morrowii» ont été plantés le long de la piste cyclable route de l'Abbaye. Il s'agit de graminées très décoratives avec des feuilles épaisses et panachées.
- > Un nouveau soutènement a été réalisé auprès de l'église. Arboré d'un grand sapin, il est composé de lambourde de pin et de pierre blanche.
- > Au niveau de la capitainerie annexe, à Morpoigne, c'est tout le parking des usagers qui a été refait avec un aménagement paysagé pour accéder au ponton.
- > Le parking Robin et le chemin du Rayon ont aussi été végétalisés.
- > La commune a participé avec l'ONF à l'installation du nouveau parcours de santé qui commence au niveau du complexe sportif de Madoreau.
- > Au cimetière, le Jardin des Souvenirs s'est trouvé un nouvel emplacement.



Ponton Morpoigne



Désherbage citoyen

N'oubliez pas l'acte citoyen de désherber mécaniquement ou manuellement votre trottoir. A compter du 1^{er} janvier 2017 les communes ne peuvent plus traiter chimiquement.

Le service des Espaces Verts a anticipé la problématique depuis plusieurs années, en exerçant du désherbage manuel ou mécanique (débroussailleuse), et sur la base d'un «Plan de désherbage», planning pour gérer au mieux l'herbe spontanée sur nos trottoirs.



De nouveaux projets pour 2017

2017 sera une année bien occupée. Les principaux projets sont :

- > Le réaménagement paysagé autour du Moulin de Conchette,
- > Le rond-point à la sortie de Jard sur Mer, route de Talmont Saint Hilaire,
- > ou encore l'aménagement des allées du cimetière pour le confort des visiteurs et faciliter l'entretien de celui-ci.

Ces travaux s'ajoutent à l'entretien courant de nos espaces verts, plantation et fleurissement, arrosage, taille des haies et des arbres, désherbage non chimique...

A noter :

Vendredi 16 juin 2017, de 10h à 12h

Portes ouvertes du service des Espaces Verts et Opération Echange de bulbes.



SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

2017 : l'année décisive pour la gestion collective de l'eau

Le Syndicat Mixte du SAGE (SMSAV) mène depuis plusieurs années maintenant des actions d'accompagnement des collectivités en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Concrétisé l'an dernier par l'approbation du SAGE¹ Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers le 18 décembre 2015, il est temps d'agir sur le terrain !

Etape n°1 : 2016 : l'organisation territoriale, indispensable pour agir !

Une compétence spécifique, appelée GEMAPI², obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et imposée par l'Etat, responsabilisera les intercommunalités dans la gestion, l'entretien, la restauration des cours d'eau, marais et autres milieux aquatiques mais aussi des ouvrages de protection contre les inondations.

Le SMSAV a donc lancé une étude en accord avec les acteurs compétents dans le domaine de la gestion de l'eau du territoire pour mettre en évidence les échelles de gestion les plus cohérentes possibles : **qui fera quoi ?**

Cette étude présentera ses premières conclusions en fin d'année 2016 (À consulter, rubrique « Les études » « étude GEMAPI » du site internet <http://www.sageauzancevertonne.fr>)

Etape n°2 : 2017 : la mise en place des premiers programmes d'actions

Parallèlement, afin d'atteindre les objectifs de préservation ou restauration de l'eau, il est nécessaire d'élaborer des outils d'actions.



C'est pourquoi, un **CRBV³** est en cours d'élaboration. Cet outil, programmé sur 3 années et proposé par la Région, permet aux structures publiques et privées agissant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques de proposer des actions, subventionné par des partenaires financiers (Région, Agence de l'Eau, Département). L'appel à projets terminé depuis octobre, le SMSAV montera un programme d'actions construit en concertation et signé courant 2017, avec et par les acteurs du territoire.

Flash inf'eau :

Après plusieurs années, le travail de validation des inventaires de zones humides arrive à aboutissement. Validées par les 32 communes du SAGE, puis par la Commission Locale de l'Eau, les cartographies seront bientôt en ligne.

www.sageauzancevertonne.fr

1- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

2- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

3- Contrat Régional de Bassin Versant

Contact :

Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours

d'eau côtiers

Tél. 02.51.05.88.44

Mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr





Jeunesse

Réorganisation de l'école Jacques Tati

Au regard de la baisse démographique évoluant sur la commune, l'école publique connaît la fermeture d'une classe depuis septembre 2016.

Les enseignantes (Mme Céline LACOSTE et Mme Paméla DOUIN) ont réparti les 41 élèves sur 2 classes avec des niveaux différents. Les locaux de l'école ont été restructurés différemment, des travaux en régie étaient nécessaires, comme par exemple pour le réaménagement de la salle de motricité. Le poste de l'ATSEM est maintenu et nous souhaitons la bienvenue à 4 nouveaux enfants qui viennent rejoindre les autres élèves au 1^{er} janvier 2017.

Les interventions de musique et danse en milieu scolaire maintenues

En 2016, le Conseil Départemental de la Vendée s'est désengagé sur la prise en charge des intervenants dans les 2 écoles dans le cadre « de musique et danse en milieu scolaire ». Lors du conseil municipal de juillet 2016, les élus ont souhaité poursuivre ces activités d'ouverture à la culture pour l'ensemble de l'année (soit 8h d'intervention pour les classes des cycles 2 et 3, du CP au CM2). Le coût financier avoisine les 600 €.

CROSS du secteur

Cette année, la commune a accueilli environ 700 élèves des écoles publiques et privées du secteur. C'est aux abords des terrains de football et dans la forêt environnante que les enfants ont parcouru des distances adaptées à leur âge et classe.

Ils ont tous fourni des efforts, encouragés par les copains, les parents, les enseignants et les éducateurs sportifs qui les encadraient. Après l'effort, le réconfort :

50 kg de bananes ont été mangés en totalité sur toutes ces épreuves!

Un BRAVO particulier à Valentin, Faustine, Helia et Yann, élèves des écoles jardaises, qui sont montés sur la première marche du podium.



Dépenses de Fonctionnement

Ecole Publique

Pour l'année 2016/17, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique s'élève à 1.423,01 € par élève.

(base de calcul = frais de fonctionnement de l'exercice 2015 (58.343,36 €) / 41 élèves à la rentrée 2016).

La participation s'élève respectivement à :

-commune de Saint-Vincent sur Jard : 1.423,01 € x 2 élèves = 2.846,02 € ;

-commune de Saint-Hilaire la Forêt (compte tenu du potentiel fiscal en appliquant le coefficient 0,8533) : 1.214,25 € x 1 élève = 1.214,25 €.

Ecole Privée

Conformément à la convention passée entre la commune et l'association OGEC Saint-Joseph le 9 février 2010, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour l'année scolaire 2016/17 s'élève à 68.304,48 €.

- Montant de la participation allouée à l'école Saint-Joseph : 1.423,01 € x 48 élèves jardais = 68.304,48 €

Tarifs Repas

Le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants pour le service municipal de restauration scolaire pour l'année 2016/2017 :

- > 3 € pour les enfants de l'Ecole Jacques Tati ;
- > 5,90 € pour les enseignants ;
- > 2,35 € pour les repas vendus à l'OGEC.

Journée Parcours du Cœur Scolaire

Cette année, la date retenue est le vendredi 31 mars, réunissant les enfants des 2 écoles jardaises. Une journée pour prendre « soin de son cœur » autour d'activité sportive et un repas spécifique.



Espace Enfance Jeunesse

Association les 4 saisons

2016, réouverture les mercredis matin :

À la fin de l'année 2015, nous avons décidé (suite à plusieurs retours venant de familles des écoles privées) de diffuser une enquête afin de déterminer si les familles souhaitaient une ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi matin. Face au retour de l'enquête, l'Association a pris la décision d'ouvrir à nouveau son centre le mercredi matin. Nous avons réorganisé les plannings horaires avec le personnel existant. Un an après la réouverture le mercredi matin, nos objectifs sont atteints. Nous accueillons en moyenne 12 enfants, au lieu de 8 à 10 espérés.



Les Nouvelles Activités Périscolaires continuent de « s'exporter » :

Depuis la rentrée 2014 nous intervenons sur les communes de St Vincent sur Jard, Jard sur mer et Avrillé. Nous développons plusieurs activités liées à des thématiques comme l'environnement, la citoyenneté, les jeux, la cuisine, les arts... En 2015, nous avons soutenu la commune du Bernard dans la mise en place de cette réforme et nous continuons en 2016 à les aider avec du prêt de matériel. Enfin, dernière évolution pour ce point, avec une intervention tous les jeudis à l'école de Saint Hilaire la Forêt depuis la rentrée 2016. Ces nouvelles activités périscolaires démontrent l'importance de la mutualisation qui a eu lieu en Janvier 2015 ainsi que la confiance des différentes communes envers l'Association des Quatre Saisons.

Le Bureau

Co-Présidente : BLUTEAU Honorine
Co-Présidente : COUSIN Delphine
Vice-Présidente : GROLIER Valérie
Trésorière : JOUSSEMET Sandrine
Vice-Trésorière : TALON Aurélie
Secrétaire : DENIS Irène
Vice-Secrétaire : BOUTIER Sylvie



Le Personnel

Directeur des projets :
 BARBARIT Maxime
Responsable secteur enfance : BOITIAUX Linda
Responsable secteur jeunes : QUECHON Eva
Animatrice : LEBOUIL Béatrice
Comptable : HINGOUET Véronique

Coordinnées

02 51 90 99 64
 mail : accueil@les4saisons.org
 site : les4saisons.org

Manifestation à venir :

- Journée du Jeu : 18/02/2017
- Théâtre d'ados : 11 et 12/02/2017
- Rallye vélo : date à définir
- Bourse aux vêtements et aux jouets : 15/10/2017



Affaires culturelles

Espace Culturel Médiathèque

Animée par une équipe de 9 personnes (1 agent et 8 bénévoles), l'espace culturel met à la portée de tous les publics un fonds de 6500 documents diversifiés (livres, magazines, DVD, liseuse). Des postes multimédias vous permettent de consulter votre courriel, d'effectuer des recherches sur Internet ou d'utiliser des logiciels de bureautique ainsi que l'impression de documents.

L'accès à l'espace culturel est libre et gratuit pour la consultation sur place. Les usagers inscrits peuvent quant à eux emprunter jusqu'à 5 documents pour une durée de 3 semaines. L'abonnement à l'espace culturel permet un accès gratuit à e-médi@, plateforme de ressources numériques proposée par le conseil départemental, où vous pouvez découvrir la presse en ligne, des e-books, de l'autoformation, des films, de la musique, des jeux, un espace jeunesse.

L'espace culturel propose tout au long de l'année de nombreuses animations (apéro-livre, dédicace, expositions, heures du conte, etc.) Ainsi en 2016, deux expositions ont été organisées : en avril/mai, une exposition des photographies du club photo de l'association Jard accueil « Maisons originales de Vendée» et pour la saison estivale l'exposition photographique « Oiseaux » de Joseph Préau qui était complétée par la projection de deux courts-métrages à la salle des Ormeaux.

Le 20 décembre, un Rallye « Découverte de la Forêt » organisé par l'Espace Culturel, l'association des 4 saisons et le soutien de l'ONF a permis à une cinquantaine d'enfants de tout âge d'apprendre de façon ludique, sous forme de jeu de piste et de questions.



Projet animations culturelles 2017

Avril-Mai : exposition sur le cinéma

1^{er} mai : Journée des écrivains

De Juillet à Septembre : exposition photographique

Vacances d'octobre : vente de livres déclassés

Nouveauté 2017 avec l'Apéro Ciné-Livre

En partenariat avec le cinéma, venez échanger sur les livres adaptés au cinéma !



Zoom sur : Portage à domicile

L'Espace Culturel propose aux habitants de la commune, un service de portage de documents (livres, magazines, DVD) à domicile depuis novembre 2016. Ce service s'adresse aux personnes fragilisées par l'âge, la dépendance ou le handicap (même ponctuel) et résidant à Jard sur Mer, qui ne peuvent se déplacer jusqu'à la bibliothèque.

Le portage est réalisé le 1^{er} jeudi du mois par des bénévoles.

Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez contacter Nadège au 02 51 20 37 45 (ou par mail : bibliotheque@ville-jardsurmer.fr). Un rendez-vous à domicile sera alors pris avec la personne afin de connaître le genre de lecture ou de film souhaité.

Un bébé, un livre

En 2017, l'espace culturel souhaite offrir un livre à chaque naissance d'un bébé jardais. Le but est de sensibiliser les jeunes parents à l'importance de proposer à leur enfant des livres dès le plus jeune âge. L'espace culturel dispose d'ailleurs d'un espace « bébé lecteur » avec des livres adaptés aux moins de trois ans. Un courrier sera adressé aux nouveaux parents avec un bon pour retirer le livre à l'espace culturel.



Animations

Rétrospective 2016

Sur le port de plaisance, les animations musicales ont débuté le samedi 25 juin.

Vu la proximité des dates de la fête de la musique et du feu de la saint Jean, les deux manifestations se sont déroulées ce même jour. « Jard Jazz » a commencé l'après-midi suivi des chants marins puis de la fanfare « Marching Band Olonnais » enfin le groupe « 3 z'accords » a fait danser le nombreux public pendant le feu allumé sur la plage du Pé du Canon.

La saison estivale était lancée, la fanfare de Talmont nous offrait le premier concert de juillet.

Le 13 juillet arrive avec son feu d'artifice somptueux qui précède le bal, comme tous les ans ce fut un énorme succès populaire. Treize soirées animées s'enchaînaient pour terminer ce mois de juillet.

Août arrivait avec vingt et une animations programmées. La déception de cette année fut l'annulation du feu d'artifice du 15 août qui clôture la fête de la mer. Suite à l'attentat du 14 juillet à Nice, l'Etat, par l'intermédiaire du préfet, nous imposait pour la sécurité du public que nous savons nombreux ce jour là, des mesures drastiques auxquelles la municipalité de Jard ne pouvait subvenir (canalisation de la foule avec fouilles, présence de l'armée, surveillance des entrées maritimes dans le port).

Il ne faut pas oublier les mercredis soir dédiés aux enfants, les « nocturnes du port » tous les jeudis (grand déballage de bijoux fantaisie et autres accessoires de mode).

Un été chaud qui a permis au public d'apprécier ces soirées estivales.



L'animation c'est aussi en centre ville et dans la rue piétonne :

Les mardis matin, une prestation musicale et toujours bénévole du groupe « Jard Jazz ». Un grand merci à eux, qui par amour de la musique, se réunissent pour des prestations de qualité.

Les mercredis matin le marché gourmand où l'on découvre les saveurs locales.

Les vendredis et dimanches des animations ludiques pour le plaisir de tous (jeux en bois, structures gonflables).

L'équipe animation de la ville de Jard sur mer vous donne rendez-vous pour 2017.



PROJETS D'ANIMATIONS 2017 :

samedi 24 juin :

La fête de la musique et le feu de la Saint Jean

13 juillet :

feu d'artifice avec bal.

15 août :

fête de la mer suivie du feu d'artifice et bal.



Maisons Fleuries

La cérémonie des maisons et jardins fleuris devenue incontournable récompense le travail fait toute l'année par les jardais pour contribuer à l'embellissement de notre ville. 15 lauréats ont été récompensés à cette occasion.

L'objectif de ce concours est d'encourager le fleurissement afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable. C'est un message d'accueil aux visiteurs ou aux vacanciers. La qualité du cadre de vie n'est pas seulement l'affaire de la municipalité qui chaque année consacre une part importante de son budget, soit 40.000 € pour l'entretien, et 25.000€ en investissement. Ce budget est attribué, pour entretenir son parc d'espaces verts d'une superficie de 11 ha et ses nombreux massifs fleuris d'une superficie de 200 m² uniquement en centre ville. Ce qui justifie les deux fleurs que nous essayons de conserver.

Le premier prix, le livre « 1 544 plantes » de M. Alfred HERAULT, une orchidée et deux sachets de bulbes ont été remis à M. & Mme PEROCHON Jacques.



Les autres lauréats ont reçu une orchidée et 2 sachets de bulbes : Mme FERRO Aimée, M. et Mme PROUST, M. MICHAUD Daniel, Mme MANSFELD Michelle, M. DAVIET Gilles, M. MENARD Robert, M. et Mme BIZIEUX André, M. et Mme GRAVOUIL Jean Pierre, Mme CLERO Viviane, M. PENNAVAIRE François, M. et Mme MOREAU Jean-Claude, M. et Mme GOSSART Jean-Marie, M. TAPIA Jean-Pierre, M. MARTEISI



Téléthon 2016

Comme à l'accoutumée, l'année s'est terminée avec le 17^{ème} Téléthon. Nous nous sommes retrouvés le 3 décembre dans le centre ville. Record battu pour la vente de vin chaud : 30L ont été bus ! Bravo Denis pour la préparation non stop ! Si les festivités avaient commencé la veille avec les tournois de Bridge et de l'Amicale Pétanque Jardaise, elles se sont poursuivies ce matin là avec la Chorale de chants Marins, la dégustation des huîtres, les travaux de l'atelier Typhanie, sans oublier les randonnées pédestres et cyclistes.

C'est au boulodrome que s'est poursuivie l'édition du Téléthon 2016, avec le tournoi du Club de la Pétanque. Notre 17^{ème} Téléthon s'est achevé vers 18h.

Au 12 décembre, le montant des dons s'élevait à 3.249 €, merci à tous les donateurs.

Office Municipal des Sports et Loisirs

30 ans fêtés dignement!

En 2016, l'Office Municipal des Sports et Loisirs de la commune fêtait ses 30 ans d'existence, à cette occasion, l'année fut riche en évènements.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le renouvellement de la convention avec les Restos du Coeur a permis le déroulement du Trophée du Cœur orchestré par le Club de Judo l'Etoile du Payré (avec la mobilisation des autres associations jardaises dans la collecte alimentaire).

Le 1^{er} juillet a eu lieu la signature du mécénat avec notre partenaire le Crédit Mutuel, la 3^{ème} fois depuis 2008. La course « Avenir » est renommée « Avenir Crédit Mutuel »



La manifestation phare de cet anniversaire fut la demi-finale des Championnats de France de Triathlon D3, le 2 juillet. Une météo idéale pour accueillir les 230 athlètes de la région des Pays de la Loire, qui ont concouru par équipe pour se qualifier pour la finale.

Le lendemain, après la course Avenir, 101 triathlètes de benjamin à junior participaient à l'Aquathlon sélectif régional.

Le 30ème Triathlon de l'OMSL a conclu ce weekend, sous un temps mitigé, 110 sportifs au départ de cette épreuve mythique vendéenne.



Encore un temps fort, le 20 août, avec le 10^{ème} TRAIL de la Vinière, où 239 coureurs se sont confrontés aux vagues de la marée haute (coefficient de 102) transformant notre course nature. Les habitués en demandaient encore pour l'année prochaine. La soirée s'est terminée dans la bonne humeur au son des 3 Accords et de la dégustation des grillades concoctées par le Tennis de Table.



MERCI à vous tous, élus municipaux, agents communaux, sponsors, partenaires et surtout aux bénévoles sans qui ces diverses manifestations ne pourraient avoir lieu.

Programme 2017

31^{ème} TRIATHLON

Samedi 3 septembre

> Triathlon S

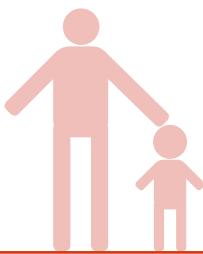
> Triathlon XS

> Triathlon Avenir

11^{ème} TRAIL

19 Août

au village de la Vinière



Affaires sociales

Nouveau membre au sein du CCAS de Jard sur Mer

L' UDAF de la Vendée (organisme de tutelles, curatelles, protection des majeurs...) vient de nommer son nouveau représentant au sein du CCAS de la commune. M. Patrick De Moncault, membre de l'Association Familiale Laïque Entre Terre Et Mer (AFLETEM), a intégré la commission.

L'Océane, une nouvelle navette au service des jardais

Les navettes électriques qui assuraient, depuis quelques années, le transport des jardais et des vacanciers sur différents sites de la commune, ne fonctionnaient plus.

Une commission, composée d'élus, a étudié la faisabilité du maintien de ce service gratuit. Après discussion et accord de l'ensemble du conseil municipal, il a été décidé d'acquérir un nouveau véhicule. Ce dernier n'est pas électrique, il comprend 8 places assises et permet d'accueillir un fauteuil roulant (l'accès se faisant par une rampe adaptée). Mis en place dès le 1^{er} juillet, une convention a été signée entre la commune et le CCAS qui a pris en charge le financement. La navette circule tous les lundis matins de 10h à 12h. En saison estivale l'utilisation est possible quotidiennement et sur de plus larges tranches horaires.



Protection Maternelle Infantile

Protection Maternelle Infantile (PMI)
Au Centre Médico Social - 71 bis av. des Sables,
Talmont Saint Hilaire
Tél : 02 51 90 62 00
Consultations et permanences puéricultrices
Sur rendez-vous tous les jeudis de 13h30 à 16h00
Consultation des nourrissons
1^{er} et 3^{ème} lundi après-midi sur rendez-vous



Repas des anciens

Après avoir envoyé 748 invitations (aux personnes de 75 ans et plus), nous étions 190 convives à nous retrouver dans la grande salle des Ormeaux, ce mercredi 7 décembre 2016. Les enfants des 4 saisons sont venus compléter la superbe prestation d'Emilie et Mathias qui en a bluffé plus d'un en se transformant pour chaque chant : Dalida, Edith Piaf, et les autres semblaient être vraiment parmi nous ; Les nouvelles saveurs de la Calèche ont préparé nos papilles aux mets de fin d'année ! Et comme tous les ans, les enfants des écoles avaient décoré nos menus.

Les deux doyens ont été mis à l'honneur :
Mme Marie-Aimée RIBIERE âgée de 99 ans
M. Roger MICHAUX âgé de 94 ans

Mission Locale Vendée Atlantique

La mission locale Vendée Atlantique vient en aide aux jeunes de 16 à 25 ans.

Contact :

La permanence a lieu dans les locaux du cybercentre - 8 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont St Hilaire et est assurée par Nelly GAUDUCHON, conseillère en insertion professionnelle :
Le lundi et le mercredi,
Le matin de 9h à 12h sur rendez-vous
Tél. 02 51 23 16 87
L'après-midi de 14h à 17h sans rendez-vous

Assistante Sociale

Vous pouvez rencontrer l'assistante sociale au Centre Médico Social - 71 bis av. des Sables Talmont Saint Hilaire sur rendez-vous en téléphonant au **02 51 90 62 00**.

Le Clic du Littoral service gratuit pour les 60 ans et +

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination intervient sur les Communautés de communes des Olonnes, du Talmondais, des Achards et d'Auzance et Vertone. Le CLIC est une association loi 1901 financée par le Département, les Communautés de communes, et la CARSAT.

C'est un service gratuit pour les retraités (60 ans et plus) et leur famille pour toutes les problématiques liées à l'avancée en âge. Il propose un accueil, des conseils, un accompagnement personnalisé pour rechercher des solutions adaptées à la situation et aux attentes de chacun, à travers des entretiens au CLIC, ou au domicile de la personne. Il est composé d'une équipe de coordonnateurs en gérontologie.

C'est aussi, un soutien aux familles et aux malades par le biais des temps d'échanges collectifs.

Et pour finir, il propose également des actions de prévention

et d'animation dans l'objectif de créer du lien social entre les générations et entre les personnes vivant au domicile et en établissement.

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet : www.clicdulittoral.com

Tél : 02 51 21 49 10 - Mail : accueil@clicdulittoral.fr



En haut : Aline GABORIT, Pauline NERRIÈRE, Loïck MORARD, Yvon MOREAU
En bas : Candice COUTANCEAU, Chantal GAUDIN, Emilie GUERINEAU

Proche et solidaire à la fois

Des activités solidaires à votre service !



Sous-traitance | Menuiserie | Briques de terre cuite



VENTE D'ECO-PRODUITS

Contactez-nous au 02-51-46-80-34

Actif Emploi a repris depuis le 1^{er} janvier 2016 un atelier permettant de sauver 10 emplois sur Chantonnay. L'association développe une gamme de produits en bois. Voici quelques réalisations, vous pouvez aussi venir découvrir ces produits en exposition dans la boutique de l'Atelier (rue des alizés 85110 Chantonnay).

SERVICE A LA PERSONNE

- Ménage / repassage
- Garde d'enfants / soutien scolaire



- Jardinage : taille de haies, tonte de pelouse, désherbage, débroussaillage...
- Bricolage : peinture, tapisserie, petite maçonnerie...
- Assistance informatique...



SERVICES AUX PROFESSIONNELS

Contactez-nous au 02-51-27-95-59

- Propreté / Nettoyage
- ATSEM / Cantine / Garderie
- Hôtellerie / Restauration
- Espaces Verts / Voirie
- Bâtiment / Travaux Publics
- Secrétariat / Administratif / Mise sous pli
- Distributions Pubs, Infos
- Manutentions diverses



50% de réduction d'impôts, (selon la législation en vigueur)
Chèques Emploi Service, Pré financés acceptés



DEMANDEURS D'EMPLOI / BENEVOLES

Vous recherchez du travail ou vous souhaitez vous impliquer au sein d'une association solidaire qui porte des valeurs. Vous êtes les bienvenus ! Contactez-nous !

PERMANENCES EN MAIRIE DE JARD SUR MER

Actif Emploi, 28 bis allée St François, 85400 Luçon,
Tél. 02-51-27-95-59

Mail : actif85lucon@gmail.com, www.actif-emploi.com



ADMR DE JARD-LONGEVILLE
Association certifiée NF Services à la personne



Les personnes âgées ou en situation de handicap

Si vous avez, ou connaissez quelqu'un dans votre entourage qui a besoin d'une aide ou d'un accompagnement dans les activités de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas), dans certains actes essentiels de la vie (levers, couchers, hygiène corporelle), de garde de jour et/ou de nuit, d'assistance administrative et de l'accompagnement au transport ; les bénévoles de l'association ADMR de JARD-LONGEVILLE sont à votre écoute pour évaluer vos besoins, vous aider à monter votre dossier de prise en charge financière et organiser les interventions.

La sortie d'hôpital

Après une hospitalisation, votre mutuelle ou votre société d'assurance peut vous accorder des heures d'aide à domicile. Ces heures délivrées ont pour but de vous soutenir dans cette situation particulière. Afin d'obtenir une telle aide, il vous faut contacter votre mutuelle ou bien encore l'assistante sociale de l'hôpital. Les bénévoles de l'association ADMR de JARD-LONGEVILLE se chargeront de tout mettre en œuvre pour que les heures d'aide à domicile vous facilitent le retour à domicile.

Ménage - repassage : le domicile facile à vivre !

L'ADMR de votre commune propose la possibilité de confier vos tâches ménagères à des professionnels de l'association spécialement formés pour intervenir à domicile. Les services sont ajustés à vos besoins pour réaliser l'entretien de votre logement ou de votre linge.

Garde d'enfants à domicile

L'ADMR vous propose un mode de garde qui répond à vos besoins et à ceux de vos enfants. Nous nous adaptons à vos horaires de travail et à vos contraintes. Le personnel, formé dans le domaine de la petite enfance saura respecter l'intimité de votre foyer et vos règles éducatives.



Aide aux familles

Un événement vient changer votre vie familiale ? Grossesse, naissance, adoption, maladie, hospitalisation ou décès dans votre famille... Nous pouvons vous apporter une aide temporaire.

50% de réduction ou de crédit d'impôts (selon la loi en vigueur)

Vous pouvez prendre contact avec les bénévoles de l'association locale ADMR de JARD-LONGEVILLE

- **A JARD :** Maison des Associations
18 bis Chemin du Rayon - 85520 JARD SUR MER
Tél. 02.51.22.66.31
- **AU BERNARD :** 5 rue des Dolmens
85560 LE BERNARD - Tél. 02.51.90.26.30
admr.jard.longeville@orange.fr
Site Internet : www.admr85.org

Plusieurs missions sont proposées en fonction des souhaits de chacun, du temps que vous êtes prêt à donner, de vos connaissances ou savoir-faire :

Le bénévole participe à la mise en place des services. Il noue des relations dans sa commune. Il apporte son sourire, sa présence, son écoute...

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, contactez-nous.

Le Service de soins de l'AMAD du littoral



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SSIAD du Talmondais a fusionné avec l'AMAD des Sables d'Olonne pour créer l'AMAD du littoral Talmont-Les Sables, association loi 1901.

Afin de mieux répondre aux besoins de proximité avec les usagers, L'AMAD du littoral sera organisée sur 2 sites, le siège situé à Olonne sur Mer et une antenne sur Talmont Saint Hilaire. Le secteur du Talmondais reste doté d'une antenne de SSIAD d'une capacité de 60 places. Son secteur d'activité s'étend sur les neuf communes du canton de Talmont-Saint-Hilaire et sur la commune de Sainte Foy.

Sont pris en charge :

- > des personnes âgées et/ou dépendantes de plus de 60 ans,
- > des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies lourdes dans le cadre de l'hospitalisation à domicile et des soins palliatifs,
- > des personnes handicapées de 18 à 60 ans.

Ses missions sont :

- > de favoriser le soutien à domicile, d'éviter ou retarder une hospitalisation, de faciliter une sortie d'hôpital,
- > d'accompagner les personnes en fin de vie, ainsi que leurs familles.

L'admission financée par l'assurance maladie se fait sur prescription médicale. Le SSIAD assure des soins infirmiers et des soins d'hygiène générale.

L'équipe du SSIAD se compose de 15 aides-soignants encadrées par une Infirmière Coordinatrice et la direction. L'accueil est assuré par la secrétaire.

Les soins techniques infirmiers sont assurés par les Infirmiers Libéraux ayant signé une convention avec le SSIAD et leurs honoraires sont pris en charge par le SSIAD dans le cadre du forfait journalier.

Le projet associatif de l'AMAD du littoral s'est donné comme objectif d'apporter aux usagers la même qualité d'accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire de l'AMAD du Littoral. A terme cette fusion va permettre le développement d'activité d'aide à domicile et de livraison de repas sur le secteur du Talmondais.



Les horaires d'accueil sont :

- les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30
- le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30

280 rue du paradis
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
02.51.96.01.39





Jard Utile

La fusion des communautés de communes du Pays Moutierrois et du Talmondais

Naissance d'une nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017

La loi NOTRe vise à renforcer les intercommunalités et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire cohérent. Elle porte également le seuil de population des intercommunalités de 5.000 à 15.000 habitants.

Avec 12.255 habitants, la Communauté de Communes du Pays Moutierrois s'est naturellement tournée vers la Communauté de Communes du Talmondais pour un rapprochement afin de former, au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle communauté regroupant 20 communes et 33.000 habitants. Habitués à travailler ensemble, ces deux territoires aux atouts complémentaires ont ainsi lancé un processus de fusion.

Après des mois de travaux, les 39 délégués communautaires et le Président seront installés début janvier. Les 76 agents de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais poursuivront leurs missions pour vous apporter des services publics de qualité.

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DÉLEGUÉS
TALMONT SAINT HILAIRE	7263	10
ANGLES	2651	3
JARD SUR MER	2644	3
LONGEVILLE SUR MER	2455	3
GROSBOUIL	2145	3
MOUTIERS LES MAUXFAITS	2038	2

L'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2017

Nouvelles Consignes de tri
au 1^{er} janvier 2017

EMBALLAGES
JE TRIE DÉJÀ
Les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols, les barquettes, les briques alimentaires, les boîtes, les pots et les petits emballages en carton.
Tous ces emballages doivent être bien vidés sans être lavés.

JE TRIE EN + TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
Sacs, sachets et films en plastique.
Consultez sur trivalis.fr

À déposer dans les colonnes jaunes

VERRE
À déposer dans les colonnes à verre.
Toutes les bouteilles, les pots et les flacons en verre doivent être triés. Il faut cependant enlever au préalable les bouchons, à déposer dans les poubelles ordinaires ménagères ou auprès d'associations caritatives.

La vaisselle, les verres à boire, le carrelage, le miroir, les ampoules et la porcelaine sont à déposer en déchetterie.

PAPIERS
Les journaux-magazines, catalogues, annuaires, publicités, livres, cahiers et enveloppes sont à déposer dans les colonnes bleues.

EN VENDÉE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Informations pratiques :

- Communauté de Communes Moutierrois Talmondais
- 35 Impasse du Lumber - Zi du Pâris 85440 TALMONT SAINT HILAIRE
- Tel : 02.51.207.207
- service.dechets@cc-talmondais.fr
- www.cc-talmondais.fr
- Permanences du service déchets
- Les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DÉLEGUÉS
CHAMP SAINT PÈRE	1815	2
SAINT VINCENT SUR GRAON	1389	1
LA BOISSIÈRE DES LANDES	1326	1
AVRILLÉ	1305	1
SAINT VINCENT SUR JARD	1297	1
LE BERNARD	1226	1
SAINT AVAUGOURD DES LANDES	1005	1
POIROUX	987	1
SAINT HILAIRE LA FORêt	814	1
CURZON	474	1
LE GIVRE	467	1
SAINT BENOIST SUR MER	428	1
LA JONCHÈRE	411	1
SAINT CYR EN TALMONDAIS	358	1
TOTAL	32 498	39



Une Communauté de communes à votre service...



Gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères, tri, déchèteries et compostage

Tél. 02.51.207.207

E-mail : service.dechets@cc-talmondais.fr

Distribution des conteneurs, des cartes d'accès en déchèteries et des composteurs les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Contrôle des installations et accompagnement dans la réhabilitation

Tél. 02 51 204 054

E-mail : batiment.spanc@cc-talmondais.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30



Développement économique

Ateliers Relais, soutien aux créateurs/repreneurs d'entreprises, gestion des Zones d'Activités

Tél. 02 51 207 207

E-mail : contact@cc-talmondais.fr



Enfance Jeunesse

Relais Assistantes Maternelles itinérant

Tél. 06 33 13 67 96

E-mail : r.a.m@cc-talmondais.fr

Permanences en Communauté de Communes le lundi de 9h à 12h30, le mardi et le vendredi de 14h à 17h30

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Tél. 02.51.207.207

E-mail : marelle@cc-talmondais.fr

Accueil de 9h à 12h :

- > le mardi à Talmont Saint Hilaire (Centre périscolaire rue de la Potence),
- > le jeudi à Grosbreuil (Pôle Culturel)
- > le vendredi à Longeville sur Mer (salle Jean Bastard)

Lutte contre les nuisibles

Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Tél. 02.51.207.207

Formulaire à remplir sur www.cc-talmondais.fr





Les services de la commune

LA MAIRIE

La mairie est ouverte sans interruption

- du lundi au mercredi de 9h à 18h
- le jeudi de 9h à 13h30
- le vendredi de 9h à 17h

En saison (du 1^{er} juillet au 31 août), les bureaux sont fermés entre 12h30 et 14h00

Téléphone : 02 51 33 40 17

Site Internet : www.ville-jardsurmer.fr

E-mail : mairie@ville-jardsurmer.fr

ESPACE CULTUREL - MEDIATHEQUE

Horaires hors saison :

Lundi de 10h30 à 12h30

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h30

Juillet et Août :

Lundi de 10h30 à 12h30

Du Mardi au vendredi de 10h30 à 12h30

et de 15h00 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h30

Téléphone : 02 51 20 37 45

E-mail : bibliotheque@ville-jardsurmer.fr

Blog : <http://espacecultureljardsurmer.over-blog.com/>

CAPITAINERIE

Permanence saisonnière :

- du 15 juin au 15 septembre 7j/7j

Permanence hivernale :

- le mardi et le vendredi de 10h à 12h

Téléphone : 02 51 33 90 61

Vous pouvez joindre le responsable du port de plaisance

M. MAS Christophe au 06 43 88 77 17 ou le Maître du

port M. CAILLAUD Pascal au 06 85 43 60 52

AUTRES SERVICES

Police municipale : 02 51 33 99 33

Services techniques - ateliers : 02 51 33 64 75

DECHETTERIE - HEURES D'OUVERTURE

Elle est gérée par la Communauté de Communes du Talmondais (02.51.207.207).

- Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Mardi - mercredi - jeudi - vendredi et samedi
(fermé le lundi) - 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30
- Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Mardi - mercredi - jeudi - vendredi et samedi
(fermé le lundi) - 9h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

TRESORERIE DE MOUTIERS LES MAUXFAITS

La trésorerie de Moutiers les Mauxfaits accueille le public :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

PERMANENCES DES ÉLUS

Afin de rencontrer les différents élus, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

• Mireille Gréau - Maire

Mardi de 14 h à 16 h

Jeudi de 10 h à 12 h

Vendredi de 14 h à 16 h

• Mme Patricia Tisseau - 1^{er} adjoint

Vendredi de 10 h à 12 h

Finances - Affaires Culturelles

Fêtes & cérémonies - Maisons Fleuries

• M. Bernard Vollard

Mardi de 10 h à 12 h

Voirie - espaces verts - assainissement - SPANC
occupation domaine public - relations avec les services techniques

• Mme Sonia Gindreau

Mercredi de 14 h à 16 h

Affaires sociales - Affaires scolaires - Affaires sportives - OMSL - SIEEJ (centre de loisirs)

• M. Jean Vrignon

Lundi de 10 h à 12 h

Urbanisme et Environnement - Bâtiments communaux - Suivi des travaux
Port de plaisance - Cimetière

• M. Alain Micheau

Mercredi de 10 h à 12 h

Animations - Information & Communication

• M. Jean-Michel Pineau

Tous les lundis sur rendez-vous

Economie - Commerce - Artisanat - Marché



Vos démarches administratives

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

A JARD SUR MER

Du 19 janvier au 18 février aura lieu un nouveau recensement pour la commune. Chaque foyer devra remplir des questionnaires élaborés par l'INSEE.

Le recensement est réalisé par cet organisme tous les 5 ans. Il s'agit d'une enquête importante puisqu'elle permet de connaître la population exacte de la commune, mais aussi des informations comme l'âge, la profession, les modes de transports, etc. Autant de données qui peuvent permettre d'orienter les politiques locales ou nationales en matière de développement des transports, des services aux personnes ou encore du logement.

Nous vous invitons donc à faire le meilleur accueil à nos agents recenseurs. Ils vous présenteront leur carte tricolore signée par Mme le Maire, gage de leur engagement par la collectivité.

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Si vous venez d'arriver à Jard sur mer, venez vous inscrire en mairie avant le 31 décembre de l'année en cours. De même, si vous déménagez, merci de le signaler à notre service «élections» qui procédera à votre radiation. Les jeunes atteignant 18 ans et résidant à Jard sont automatiquement inscrits, par le biais de l'Insee. Si vous ne recevez pas votre carte d'électeur courant mars, merci de vous renseigner auprès de la mairie.

Inscriptions et renseignements à la mairie.

Les habitants peuvent demander leur inscription sur les listes électorales par internet sur www.mon.service-public.fr. Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie (l'inscription en 2017 prendra effet en 2018).

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Dans les trois mois qui suivent leur 16 ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...). Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National d'ANGERS (02.44.01.20.50) mail : dsn-csn-ang.sga@defense.gouv.fr

DÉMARCHES EN LIGNE

Quelque soit la démarche, c'est simple : il suffit de créer un compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne choisie puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. (les pièces justificatives doivent être numérisées).

CARTES D'IDENTITE

(délai d'obtention : environ 1 mois ½ - 2 mois)

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. La démarche restera la même mais sur un nombre limité de communes.

Des expérimentations ont été conduites dans les Yvelines et dans l'ensemble de la région Bretagne. La généralisation est prévue entre début février et fin mars 2017.

Concrètement, pour établir une nouvelle carte d'identité il faudra vous présenter, à compter du mois de mars (à confirmer), dans une mairie où sont fait les passeports. Par exemple, la mairie des Moutiers les Mauxfaits ou des Sables d'Olonne.

La validité des CNI pour les personnes majeures est prorogée de 5 ans pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Cependant le ministère de l'intérieur autorise le renouvellement des CNI facialement périmées, ou en voie de l'être, dès lors que l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger (dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage) et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide. La preuve de ce voyage pourra être apportée par des moyens tels que le titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, réservation d'hébergement etc.

Pour l'établissement d'une nouvelle carte d'identité, vous devez vous présenter en personne au secrétariat de la mairie (notamment pour le relevé de votre empreinte digitale), accompagné(e) d'un de vos parents si vous êtes mineur(e), muni(e) des pièces suivantes :

- Une copie de votre acte de naissance (avec la filiation des parents : date et lieu de naissance des deux parents) à se procurer auprès de la mairie de son lieu de naissance pour une 1^{ère} demande
 - Deux photos d'identité récentes,
 - Un justificatif de domicile,
 - La carte d'identité périmée s'il s'agit d'un renouvellement
- En cas de perte ou de vol de votre carte d'identité, vous devez effectuer une déclaration (possible en mairie), et fournir un timbre fiscal à 25 €.

PASSEPORTS

(délai d'obtention : environ 3 semaines)

Depuis le 10 juin 2009, les demandes de passeport biométrique sont reçues uniquement par certaines mairies sur rendez-vous (au plus près, Moutiers les Mauxfaits - tel : 02.51.98.90.33). Il est nécessaire de téléphoner à la mairie pour toutes informations sur les pièces à fournir avant de se déplacer.

PENSEZ AUX ÉLECTIONS :

Les présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai, et les législatives les dimanches 11 et 18 juin.



CARTE GRISE

Depuis le 15 octobre 2009, la nouvelle immatriculation des véhicules est mise en place pour l'ensemble des véhicules. Dorénavant, ce n'est plus la Sous Préfecture (ou Préfecture) qui les édite, mais l'imprimerie nationale.

Vous recevrez par la poste en lettre recommandée avec accusé réception votre nouvelle carte grise.

Pour l'établissement de cette nouvelle carte grise, vous pouvez déposer les différentes pièces :

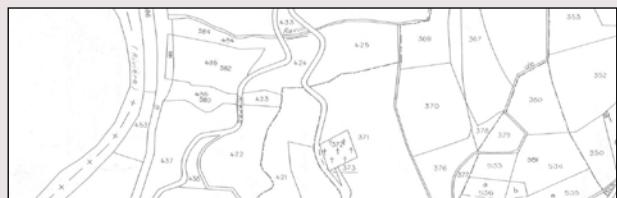
- soit en mairie (qui transférera votre dossier en Sous Préfecture),
 - soit en Sous Préfecture,
 - soit dans un des points automobiles habilités et agréés
- Liste des pièces à fournir en mairie (selon la situation de chacun).

INFORMATION à l'attention des usagers de cyclomoteurs de moins de 50 cm³ : Les cyclomoteurs neufs ou d'occasion doivent obligatoirement être immatriculés depuis le 1^{er} janvier 2011.

CADASTRE

Les plans de cadastre sont à demander

- soit en mairie au prix de 3 €,
 - soit auprès du centre des impôts des Sables d'Olonne, service cadastre (Tel : 02 51 21 76 65)
 - soit à partir du site internet : www.cadastre.gouv.fr
- Les photocopies de documents d'urbanisme sont également payantes.



Location de salles et de matériels TARIFS 2017

Tarifs adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2016. Il est précisé que la location de matériels est réservée aux Jardais.

TARIFS PRIVÉS LES ORMEAUX	Week-end / férié / Réveillon	Semaine
CAUTION À L'ANNÉE POUR LES SALLES : 500 €		
Petite salle et salle de réunion		
Vin d'honneur, A. G.	98 €	93 €
Soirée dansante, buffet froid, mariage	167 €	98 €
Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps)	47 €	47 €
Grande Salle		
Vin d'honneur, A. G.	120 €	99 €
Mariage, soirée dansante, sans la cuisine	315 €	220 €
Mariage, soirée dansante, spectacle avec la cuisine	445 €	330 €
Utilisation le lendemain		
Salle de spectacle		
Congrès, Ass. Générale	120 €	93 €
Concert, Spectacle	167 €	136 €

TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES

CAUTION À L'ANNÉE POUR LES SALLES : 500 €

Petite salle

Concours de cartes	53 €
Soirée dansante	105 €

Grande Salle

Concours de cartes (sans la cuisine)	103 €
Autre manifestation (sans la cuisine)	135 €
Autre manifestation (avec la cuisine)	167 €

Salle de spectacle

1 séance	88 €
Forfait jusqu'à 6 séances	340 €
Forfait au delà de 6 séances	420 €

Ensemble des Ormeaux

Forfait	340 €
---------	-------

LOCATION DE MATÉRIELS

CAUTION MATÉRIEL : ASSOC : 100 € - PRIVÉS : 120 €	
Sono	35,80 €
Barnum	41,00 €
Table	4,60 €
Chaise	0,60 €
Banc 4 places	2,00 €
Banc 6 places	3,00 €

Etat Civil



NAISSANCES

Le 01 janvier Eloïse SENOSSI
Le 22 janvier Elie FROIDEVAUX
Le 17 octobre Jade DURAND
Le 29 octobre Lissia BATON

DÉCÈS

Le 01 janvier Eloïse SENOSSI
Le 07 janvier Marc BULTEAU
Le 16 janvier Yves OUVRARD
Le 22 janvier Françoise ROBIN
veuve GRÉAU
Le 01 février Christian PLUCHART
Le 04 février Henri PAYRAUDEAU
Le 18 Février Alain HIRBEC
Le 21 février Monique PÉZARD
veuve CHARPENTREAU
Le 23 février André GUILBAUD
Le 26 février Jean BÈCHE
Le 27 février Jacqueline DUMONT
veuve GUIGUE
Le 14 mars Michel HOGNON
Le 14 mars Jean ESQUIEU
Le 17 mars Juliette GRONDIN
épouse BENOIST
Le 22 mars Annie CUENDET
épouse CLERC
Le 23 mars Odille JOBARD
veuve VRIGNAUD
Le 24 mars Edmonde POTIER
veuve CAILLET
Le 03 avril Pierre ROBIC
Le 27 avril Elie RULLEAU
Le 27 avril Yvette PAYEBIEN
Le 15 mai Suzanne KNAB
veuve MONNERY
Le 16 mai Geneviève MAROT
épouse COCHARD

MARIAGES

Le 26 mars : Claude LEDOUX et Gisèle GIRAUDET
Le 08 avril : Lucien LEMASSON et Chantal GÜNDLACH
Le 07 mai : Gilbert PIEDNOIR et Sophie MARTINEAU
Le 21 mai : Pan Yen CHEN et Benedicte LEFEBVRE D'HERBOMEZ
Le 11 juin : Thierry HERRIJGERS et Christine LE NAUTOUT
Le 17 juin : Valentin MENARD et Marine RIGAUT
Le 18 juin : Emmanuel BOURCIER et Julie FONTENEAU
Le 24 juin : Patrick BOMY et Valérie LHERMITE
Le 02 juillet : Philippe POIVRET et Sylvie DESSOLIERS

Le 06 juillet : Sébastien RIGOUX et Laura MAILIER
Le 09 juillet : Frédéric MEIGNANT et Elizabeth RABILLER
Le 15 juillet : Pascal GUERREIRO et Sophie LEBAS
Le 16 juillet : Alexis ALVAREZ et Cécilia OLIVIER
Le 06 août : Stéphane CHAUVEAU et Frédérique PUGEAULT
Le 24 août : Ludovic VINCENT et Karine POUPIN
Le 27 août : Christian GRÉGOIRE et Béatrice BRACH
Le 09 septembre : Philippe GÉNETAY et Axelle LEFEBVRE d'HERBOMEZ
Le 10 septembre : Davy GIRAUD et Marine GRIMAUD
Le 16 septembre : Thomas GUÉRIN ET Eve FAURE



Le 17 mai Eugénie LORD
veuve HANNECART
Le 18 mai Christine VENON
veuve VIRATELLE
Le 31 mai Claude ESTER
Le 11 juin Evelyne CAILLET
épouse TARDY
Le 12 juin Fernande LAMART
veuve SAULDUBOIS
Le 15 juin Gianpaolo PILUDU
Le 19 juin Gisèle LE BRIS
épouse
SOCQUET-JUGLARD
Le 30 juin Blanche MARMIER
veuve LYSUCHA
Le 01 juillet Josette GUÉRIN
épouse DELAVIGNE
Le 13 juillet Guy REBOULLEAU
Le 14 juillet Robert HANAU
Le 18 juillet Yvette MOUSSION
veuve BOCQUIER
Le 23 juillet Marc MORAND
Le 27 juillet Fernand BLANDIN
Le 02 août Joséphine GANGAROSSA
veuve WATEL
Le 10 août Nicole EVERWYN
épouse DECROCK
Le 12 août Fernande PIOT
épouse D'AGOSTINI
Le 25 août Christian VAYSSEIX

Le 25 août Paul THÉBAULT
Le 1^{er} septembre Marie CHARRIEAU
veuve LAUNAIS
Le 04 septembre Jean LOGEROT
Le 06 septembre Jean BOURDON
Le 08 septembre Georgette LEDRU
veuve BEAUDOIN
Le 18 septembre Pierre PATEAU
Le 16 octobre Paul FRANÇOIS
Le 14 octobre André SARRET
de VAURS
Le 23 octobre Joseph ALLAIRE
Le 26 octobre Jacqueline BELLET
veuve WATRIN
Le 28 octobre Pierre ANDRIEU
Le 05 novembre Yvette FAUCHÈRE
épouse SCONTRINI
Le 06 novembre Henri GOURAUD
Le 07 novembre Roselyne MATHÉ
Le 07 novembre Edith BÈCAUD
veuve BERNARD
Le 08 novembre Claudette TIRBOUC
veuve GAUVRIT
Le 10 novembre Allain CHADEAU
Le 24 novembre Stéphane BOUGRAS
Le 26 novembre Georges ADÉMA
Le 10 novembre Fernande BOCQUIER
veuve GOICHON
Le 03 décembre Alain DU PELOUX
Le 22 décembre Jean GRATIEN



JANVIER

- **Jeudi 5** - 14h30
Ass. Générale Les Amis Jardais
Grande Salle des Ormeaux
- 17h00
Galette des Rois de l'Amicale Jard Petanque
Petite Salle
- **Vendredi 6** - 14h00
Galette des Rois de L'ADL
Grande Salle
- 17h00
Vœux et Galette des Rois de l'UNC
Petite Salle
- **Samedi 7** - 9h00 à 18h
Tournoi en salle Football Club Jard Avrillé
Salle Omnisport
- **Dimanche 8** - 17h00
Galette des Rois Jard sur Mer Cyclo
Petite Salle
- **Lundi 9**
Journée Vœux du Maire
- **Mardi 10** - 13h30
Assemblée Générale de RandoJard
Petite Salle
- **Vendredi 13** - 18h00
Galette des Rois Amicale Laïque
Grande Salle
- **Samedi 14** - 16h00
Galette des Rois Club Nautique Jardais
Grande Salle
- **Dimanche 15** - 18h30
Galette des Rois Football Club Jard
Petite Salle
- **Mercredi 18** - 17h00
Réunion de Cohésion Médiaillé Militaires
Salle Hôtel de Ville
- **Vendredi 20** - 18h00
Galette des Rois Pétanque Jardaise
Petite Salle
- 17h00
Assemblée Générale La Belle Aventure
Grande Salle
- **Mardi 24** - 15h00
Connaissance du monde les z'artrs sur mer
Cinéma
- **Vendredi 27** - 11h00
Galette des Rois Jard Accueil
Grande Salle/Salle Spectacle

FÉVRIER

- **Samedi 4** - 10h00
Initiation à diverses danses Dance et Cie
Salle Omnisport
- **Dimanche 5** - 10h00
Initiation à diverses danses Dance et Cie
Salle Omnisport
- 14h00
LOTO Amicale Laïque - Grande Salle
- **Samedi 11** - 10h00
Concours de Belote de l'UNC
Grande Salle
- **Dimanche 12** - 09h00
Assemblée Générale de l'UNC
Petite Salle
- **Samedi 18** - 19h00
Soirée Dansante Football Club Jard Avrillé
Grande Salle
- **Dimanche 26** - 14h00
LOTO Gym'Ludo Tonic
Grande Salle

MARS

- **Les 14, 17, 18, 19, 21, 24, 25, 26**
Représentation théâtrale
« les Tréteaux Jardais »
- **Samedi 4** - 12h00
Déjeuner Dansant de l'UNC
Grande Salle
- **Vendredi 10** - 13h45
Concours de Belote Les Amis Jardais
Grande Salle
- **Samedi 11** - 20h00
LOTO Football club Jard Avrillé
Grande Salle
- **Dimanche 12** - 09h00
Vide-Grenier Dance et Cie
Grande Salle
- **Mardi 21** - 15h00
Connaissance du monde les z'arts sur mer
Cinéma
- **Samedi 25** - 12h00
Carnaval OGEC St Joseph
Journée LOTO Amicale Employés Municipaux
Grande Salle

AVRIL

- **Dimanche 2** - 08h00
Vide-Grenier Association des Amis de l'Ecole
Grande Salle
- **Vendredi 7** - 20h00
Soirée Ciné Danse de Dance et Cie
Salle de Spectacle
- **Dimanche 23**
Journée Election Présidentiel
Grande salle
- **Samedi 29** - 09h30
Porte ouverte Ecole Privée St Joseph

MAI

- **Lundi 1^{er}** - 7h00
Journée des écrivains - Grande salle
- **Dimanche 7**
Journée Elections Présidentiel
Grande Salle
- **Dimanche 14** - 07h00
Randonnée féminine Jard sur Mer Cyclo
Petite Salle
- **Samedi 20** - 17h00
Randonnée Gourmande AEM
Complexe Sportif
- 18h00
Théâtre des Enfants
Cinéma
- **Dimanche 21** - 14h00
Théâtre des Enfants
Cinéma

JUIN

- **Samedi 3** - 15h00
Jard Run Color de l'Amicale
des Employés et Foot
Port
- **Dimanche 4** - 8h00
Fête des peintres jardin des arts
Port
- **Samedi 10** - 20h30
Gala de fin d'année Dance et Cie
Salle de Spectacle
- **Dimanche 11**
Journée Election législatif
Grande Salle
Gala de Danse dance & Cie
Cinéma
- 13h00

- **Dimanche 18**
Journée Election législatif
Grande Salle
- **Samedi 24 - 12h00**
Pique-Nique Jard sur Mer Cyclo
Stade
Feu de la Saint Jean - Port
- **Dimanche 25 - 12h00**
Kermesse Ecole Privée St Joseph
- **Mercredi 28 - 18h00**
Assemblée Générale Danse et Cie
Petite Salle

JUILLET

- **Du 14 juillet au 20 juillet**
Tournoi de Tennis
- **Du 15 Juillet au 12 Août**
Exposition d'été Jardin des Arts
Salle de l'Hôtel de ville
- **Samedi 1 - 08h00**
Pique-Nique Amicale Jard Pétanque
Stade
- **Dimanche 9 - 13h00**
Tournoi Annuel de Cartes Bridge BCJ
Grande Salle
- **Jeudi 13 - 23h00**
Feu d'artifice suivi du bal
Port de Plaisance
- **Samedi 15 - 02h00**
Nuit Blanche Amicale du Port
Grande Salle

AOÛT

- **Du 4 août au 10 août**
Tournoi de Tennis
- **Du 15 Juillet au 12 Août**
10h à 12h30 et 16h30 à 19h
Exposition d'été Jardin des Arts
Salle de l'Hôtel de ville
- **Samedi 5 - 10h00**
Assemblée Générale Club Nautique Jardais
Petite Salle
- 14h30
Assemblée Générale ADLJ
Petite Salle

- **Samedi 12 - 19h00**
Soirée « Moules Frites »
Football Club Jardais
Port

- **Mardi 15**
Journée Fête de la Mer
Port de Plaisance
22h30 :
Feu d'artifice suivi du bal
Port de Plaisance

- **Mercredi 16**
Journée Don du sang
Grande salle
- **Samedi 19 - 18h00**
Trail de la Vinière
Village de la Vinière

SEPTEMBRE

- **Samedi 2**
Journée Rando du ping- Madoreau
- **Dimanche 3**
Journée Triathlon de l'OMSL
Port de Plaisance
- **Vendredi 15 - 13h00**
Assemblée Générale Bridge Club
petite Salle
- **Mardi 19 - 16h00**
Assemblée Générale Jard Accueil
Grande Salle
- **Samedi 30 - 19h00**
Tête à tête de l'amicale Pétanque
Grande Salle

OCTOBRE

- **Vendredi 6 - 13h00**
Concours de Belote Les Amis Jardais
Grande Salle
- **Dimanche 15 - 10h30**
Assemblée Générale Amicale Laïque
Maison des Asso.
- **Vendredi 20 - 18h00**
Assemblée Générale Pétanque
Petite Salle
- **Samedi 21 - 13h30**
Concours de Belote UNC
Grande Salle

NOVEMBRE

- **Vendredi 3 - 19h30**
Assemblée Générale Pétanque
Petite Salle
- **Samedi 11 - 19h30**
Banquet UNC - Grande Salle
- **Vendredi 17 - 14h00**
Projection d'un film et Buffet Jard Accueil
Grande Salle

- **Dimanche 19 - 14h00**
LOTO Ogec St Joseph
Grande Salle
- **Vendredi 24 - 13h00**
Tournoi Vin nouveau Bridge
Petite Salle
- **Samedi 25 - 14h00**
Concours de Belote de l'Amicale Laïque
Grande salle
- 19h00
Repas fin de saison Jard sur Mer Cyclo
Petite Salle
- **Dimanche 26 - 10h00**
Assemblée Générale Jard sur Mer Cyclo
Petite Salle

DÉCEMBRE

- **Samedi 2 - 18h00**
Soirée Téléthon Pétanque
Grande Salle
- **Samedi 9 - 19h00**
Diner Amicale Jard Pétanque
Grande Salle
- **Mercredi 13 - 09h00**
Repas de Noël Les Amis Jardais
Grande Salle
- **Mardi 19 - 14h00**
Tournoi de Noël Bridge Club Jardais
Petite Salle
- **Jeudi 21 - 18h00**
Téléthon soirée Pétanque Jardaise
Grande Salle
- **Samedi 23 - 14h00**
Concours de Belote Football Club Jard Avrillé
Grande Salle
- **Dimanche 31 - 20h00**
Réveillon Jard Accueil
Grande Salle



2017

ville de Jard sur Mer

" L'équipe municipale
vous présente ses meilleurs vœux "

Mireille Gréau

